

présent mois, seraient envoyés au président de la Convention nationale et au ministre de l'intérieur.

Extrait collationné, GONON.

*Extrait du registre des délibérations du Directoire du département de
Rhône-et-Loire.*

Dans la séance publique du lundi 18 février 1793, l'an II de la République française, où étaient les citoyens Grandchamp, président; Couturier, Belleville, Achard, Bonamour, Ferrand, Borde, Lantallier, Sauzéas, administrateurs; Meynis, procureur-général-syndic; et Gonon, secrétaire-général;

Un membre a rendu compte que le club central des Amis de la liberté et de l'égalité venait d'être forcé, des meubles et effets enlevés par un attentat de malveillants.

Le Directoire considérant que cet attentat est une violation faite à un asile infiniment respectable, qu'il ne peut être que l'effet d'une malveillance qui tend à renouveler le désordre et à augmenter les troubles qui ont fait craindre ces jours passés pour la tranquillité publique;

Où le procureur-général-syndic en ses conclusions;

Il a été arrêté qu'il sera sur-le-champ écrit à la Convention nationale et au ministre de l'intérieur. Et le projet de lettre ayant été présenté, il a été adopté dans la forme suivante:

« L'administration, depuis quinze jours, est à lutter contre les malveillants de tous les genres qui ne cessent d'agiter cette cité et d'y exciter des fermentations désastreuses. Tant qu'elle a pu tenir les rênes de l'autorité et maintenir la tranquillité publique, elle s'est dispensée de vous informer des mouvements qu'elle ne croyait que passagers; mais aujourd'hui ces mouvements prennent un caractère de gravité alarmant qu'il n'est plus en son pouvoir d'arrêter par la force de la persuasion ni l'appareil des armes. La division gagne parmi les citoyens, si vous n'apportez par une réunion de mesures le calme dans une cité malheureuse dont les propres enfans déchirent le sein.

« Nous vous demandons instamment, citoyens, des commissaires pour pacifier notre ville. Le besoin est pressant; hâtez-en l'envoi, si vous voulez sauver la seconde ville de l'Etat.

« Nous vous enverrons dans d'autres moments les procès-verbaux de notre administration; le temps, les circonstances, ne sont pas de nature à atténuer la lenteur des expéditions. »

Extrait collationné, GONON.